



Mise en demeure pour paiement des charges

Par **anne so**, le **14/11/2015** à **08:13**

Bonjour,

J'étais dans un appartement meublé en colocation du 01/09/13 au 31/08/15. J'ai toujours eu de bons contacts avec mon propriétaire.

Vendredi 13 je reçois en recommandé une mise en demeure de sa part demandant le paiement des charges Edf, Eaux, Internet sur les 2 années.

Je payais 360€ de loyer + 50€ d'avance sur charges.

Je me suis rendu compte que sur mon état des lieux, il n'avait pas fait de relevé de compteurs. De plus, je n'ai pas d'état des lieux sortie car il était en déplacement et me faisait confiance.

Au cours de ces 2 années je n'ai eu que 2 facture en guise de quittance de loyer. Après contact avec l'association des locataires, ils m'ont affirmé que c'étaient des charges non récupérables par le propriétaire.

Pour finir, depuis le 16/07/15, date de mon recommandé stipulant mon départ de l'appartement, il ne m'a toujours pas rendu ma caution.

Est-il dans ces droits? Quelles sont mes issues?